

# Note de synthèse – budget primitif 2022

## BUDGET PRINCIPAL

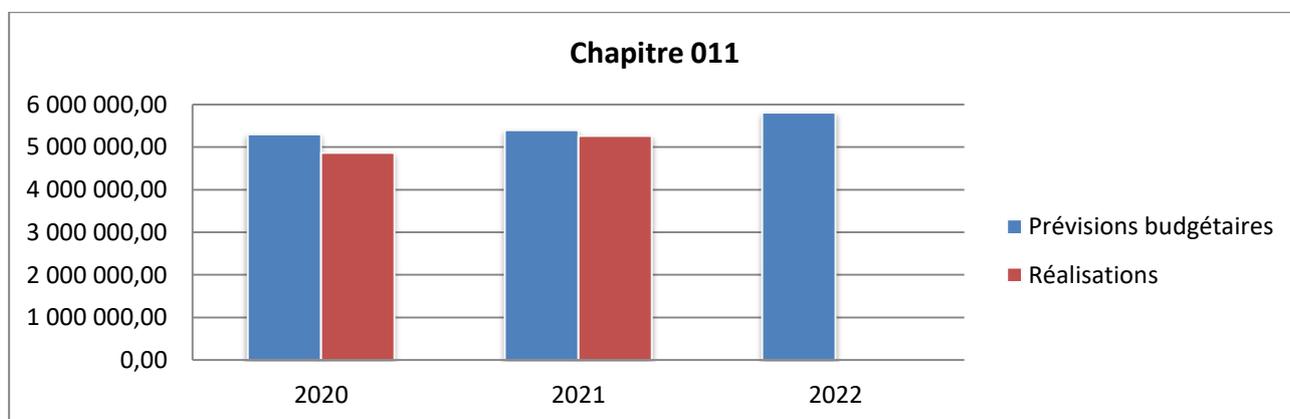
Le projet de budget primitif est proposé au vote du Conseil Municipal dans sa séance du 30 mars 2022. Le débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget, a eu lieu le 8 février 2022 respectant ainsi le délai réglementaire fixé à 2 mois maximum entre ces deux évènements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le chiffre de la population légale est fixé à 17 177 habitants<sup>1</sup>

## Dépense de la section de fonctionnement

### Chapitre 011 : charges à caractère général

montant proposé au vote du conseil municipal : **5 806 396 €** soit + 10,37% par rapport au réalisé 2021

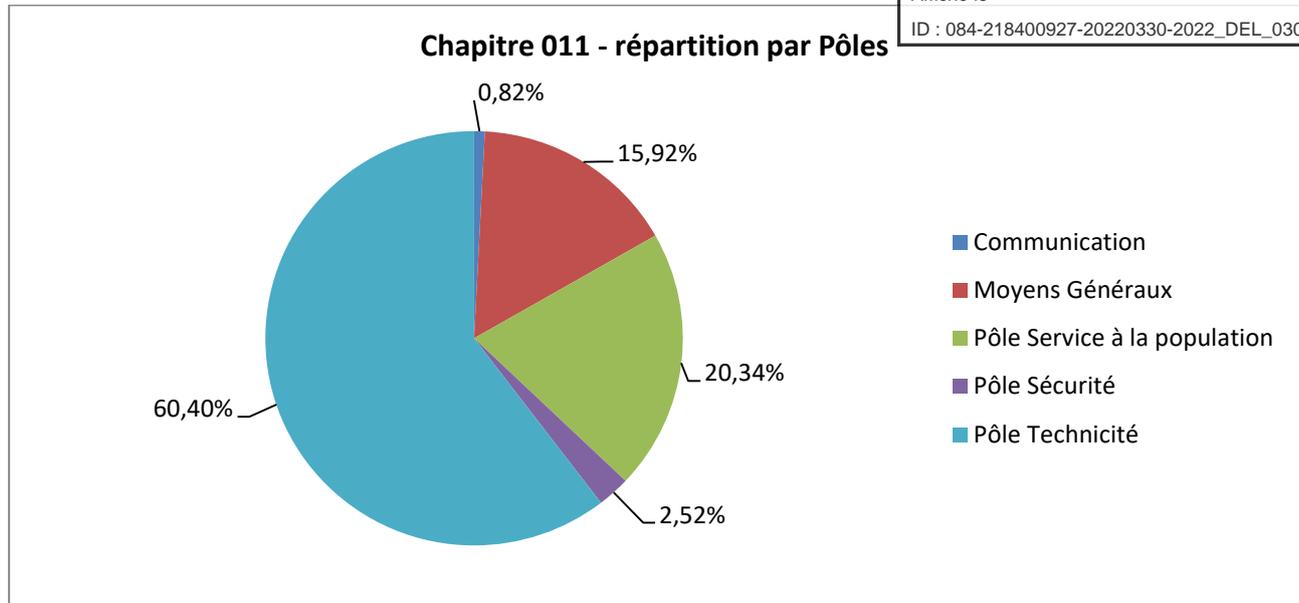


La hausse constatée entre la réalisation 2021 et la prévision budgétaire 2022 provient essentiellement de la hausse du coût de l'énergie (+ 350 K€ à compter de 2022) et, de manière générale, des matières premières. La reprise de l'activité des services municipaux à leur niveau d'avant crise sanitaire devrait également avoir une incidence à la hausse sur ce chapitre.

Les principales dépenses attendues en 2022 sont les suivantes :

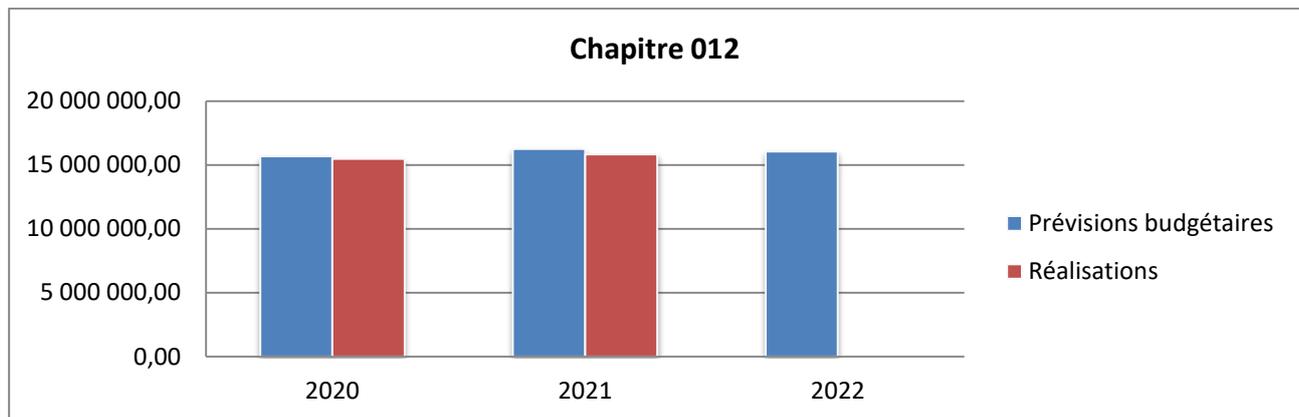
- Les fluides (eau, électricité, gaz, carburant) ..... 1 556 K€
- Entretien de l'éclairage public ..... 460 K€
- Divers contrats de maintenance (chaufferies, logiciels, matériels divers) ..... 350 K€
- Produits d'alimentation pour les cantines scolaires ..... 300 K€
- Acquisition de petits matériels ..... 295 K€
- Contrats d'assurances (patrimoine, flotte, personnel,...) ..... 240 K€
- Locations (CTM, poste de police) ..... 245 K€
- Entretien des espaces verts ..... 245 K€
- Entretien de nettoyage des bâtiments municipaux ..... 240 K€
- Festivités et culture ..... 230 K€
- Entretien des bâtiments ..... 186 K€

<sup>1</sup> Chiffre INSEE de décembre 2021



### Chapitre 012 : charges de personnel

montant proposé au vote du conseil municipal : **16 055 459 €** soit + 1,44% par rapport au réalisé 2021



Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre d'agents municipaux en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) est de 362,11 dont 12,61 agents non titulaires (voir annexe IV C.1 du document budgétaire).

Le budget primitif 2022 tient compte des mesures gouvernementales suivantes :

- Augmentation du SMIC de +0,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Revalorisation du traitement d'une partie des agents de catégorie C (modifications des grilles indiciaires, bonification d'ancienneté exceptionnelle).

En ce qui concerne les mouvements de personnel, il est attendu au cours de l'année 2022 les variations suivantes :

Départs à la retraite :

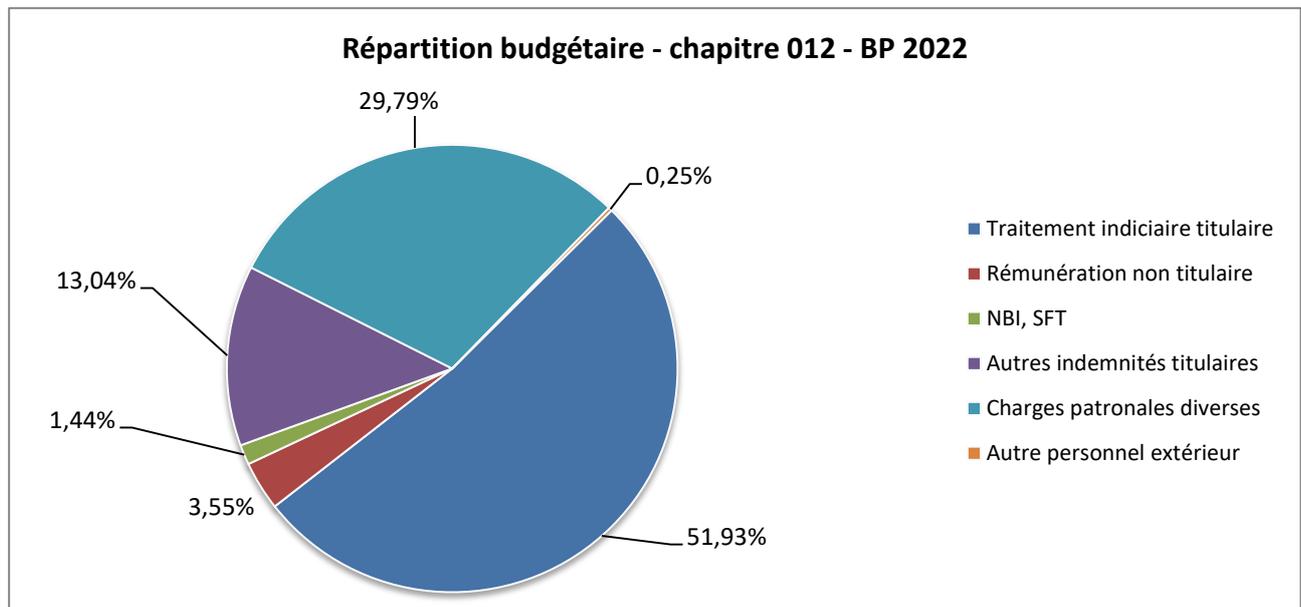
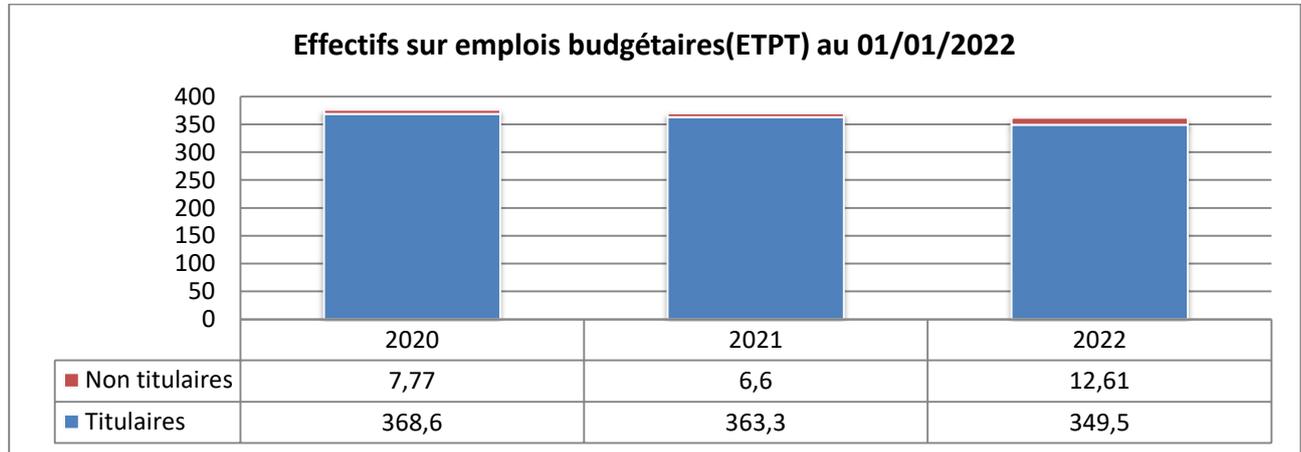
- Direction générale : 1 agent
- Direction pôle services à la population : 1 agent
- service affaires scolaires : 2 agents
- service état civil : 1 agent
- Service santé sécurité au travail : 1 agent
- Pôle sécurité : 3 agents (2 au CSU et 1 policier municipal)
- service de la restauration scolaire : 2 agents
- service transport scolaire : 1 agent
- service action culturelle : 1 agent
- service des sports : 1 agent

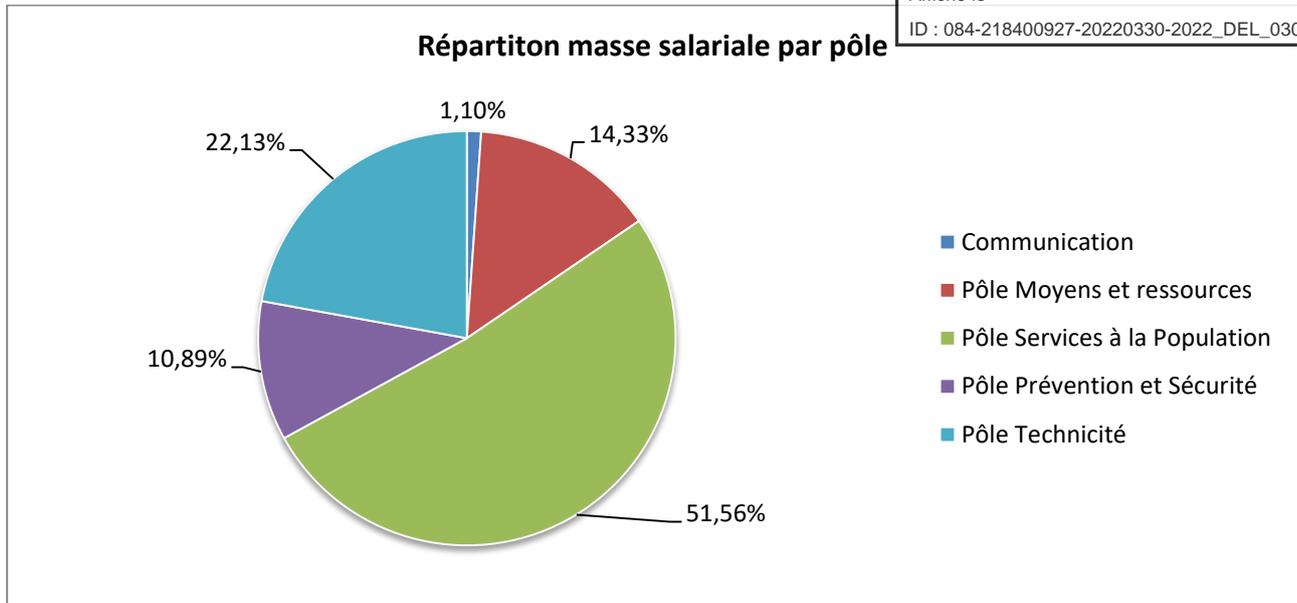
**Mutations (départ) :**

- Pôle sécurité : 1 agent

**Recrutements :**

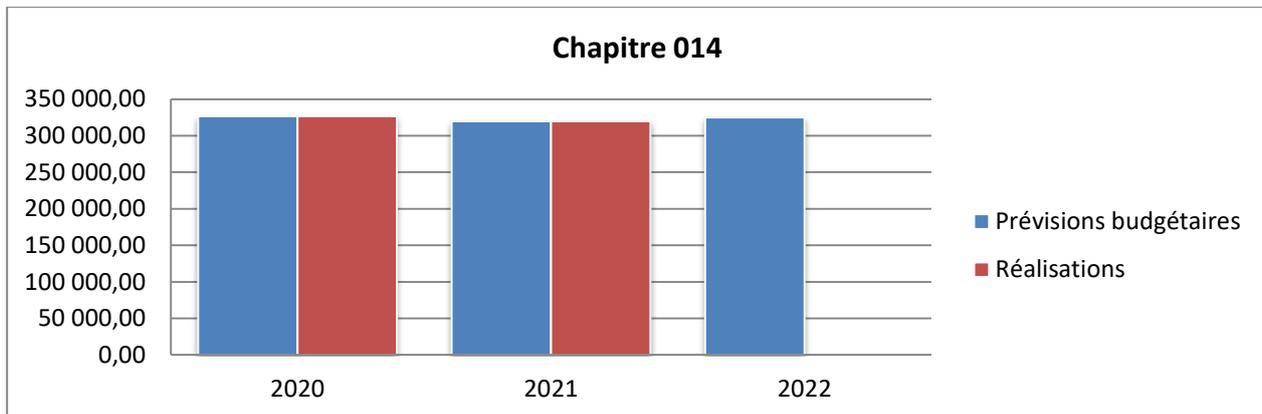
- Pôle sécurité : 1 policier
- Service technique : 1 agent
- Service espace loisirs : 1 agent
- Service de la restauration scolaire : 2 agents
- service affaires scolaires : 2 agents





### Chapitre 014 : atténuation de produit

montant proposé au vote du conseil municipal : **324 794 €** soit +1,67% par rapport au réalisé 2021



Ce chapitre comptabilise le prélèvement opéré par l'Etat sur les ressources fiscales de la commune pour déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU). Pour l'année 2021 la commune n'en disposait que de 19,43 % alors que l'obligation légale est fixée à 25%. Le prélèvement correspondant était de 151 248 €<sup>2</sup>. Une somme prévisionnelle de 156 179 € est inscrite en 2022.

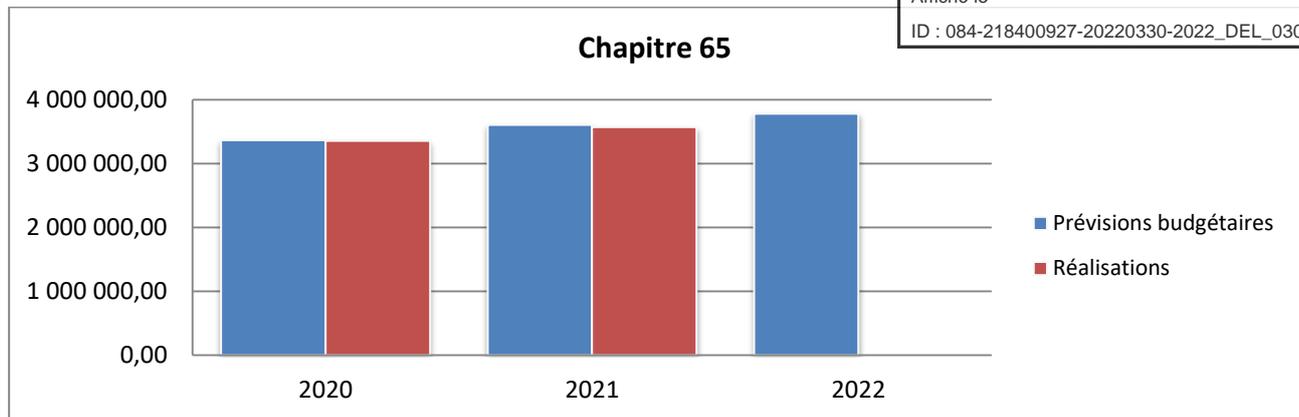
Une somme estimative de 168 615 € est inscrite au titre de la contribution communale au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales<sup>3</sup>.

### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

montant proposé au vote du conseil municipal : **3 778 470 €** soit +5,89% par rapport au réalisé 2021

<sup>2</sup> Arrêté préfectoral du 19 février 2021 – montant 2022 non communiqué

<sup>3</sup> Estimation Finance Active pour le compte de la commune



Les indemnités versées aux élus représentent une somme de 190 K€ (charges sociales et frais de formation compris).

La participation communale obligatoire au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est de 772 301 € en baisse de 18 K€ (-2,28%) par rapport à 2021.

La subvention destinée au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale est fixée à 1 861 700 €, soit une hausse de 176 K€ (+10,47% par rapport à 2021).

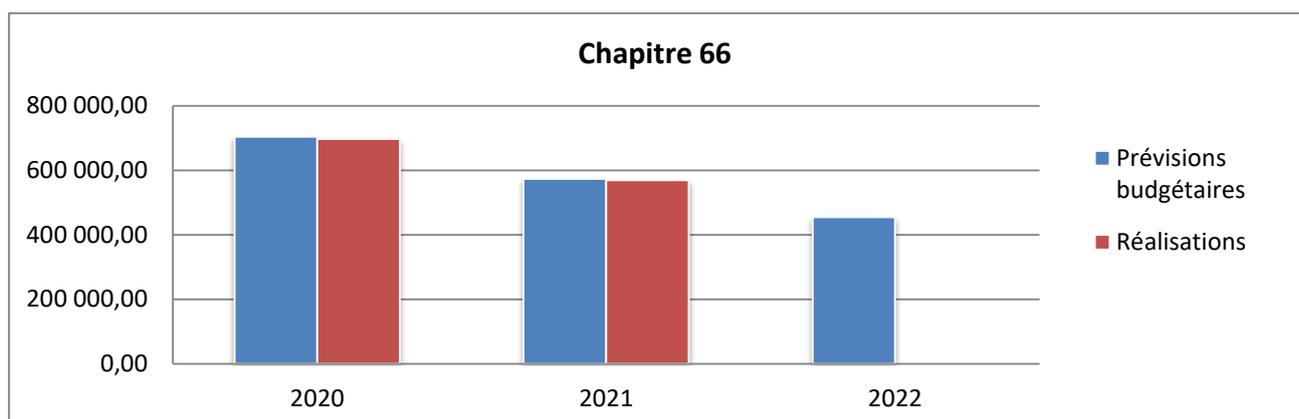
La participation au fonctionnement de l'école privée Charles de Foucauld est de 110 910 €. Cette somme comprend le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire 2021/2022 ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2022/2023 qui sera réévalué en septembre 2022 selon le nombre d'élèves réellement inscrits pour cette année scolaire.

Le volume global des subventions octroyées aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2022 est de 799 650 € (voir détail exhaustif en annexe IV-B1.7 du document budgétaire) dont 128 500 € au titre de la valorisation des mises à disposition de personnel.

Sont également inscrites dans ce chapitre les dépenses relatives à la contribution aux frais de scolarisation dans une autre commune des élèves pontétiens (23 K€) ainsi qu'une somme estimative de 15 K€ relative aux éventuelles admissions en non valeurs qui pourraient être sollicitées par le comptable public.

### Chapitre 66 : charges financières

montant proposé au vote du conseil municipal : **454 118 €** soit -20,19% par rapport au réalisé 2021

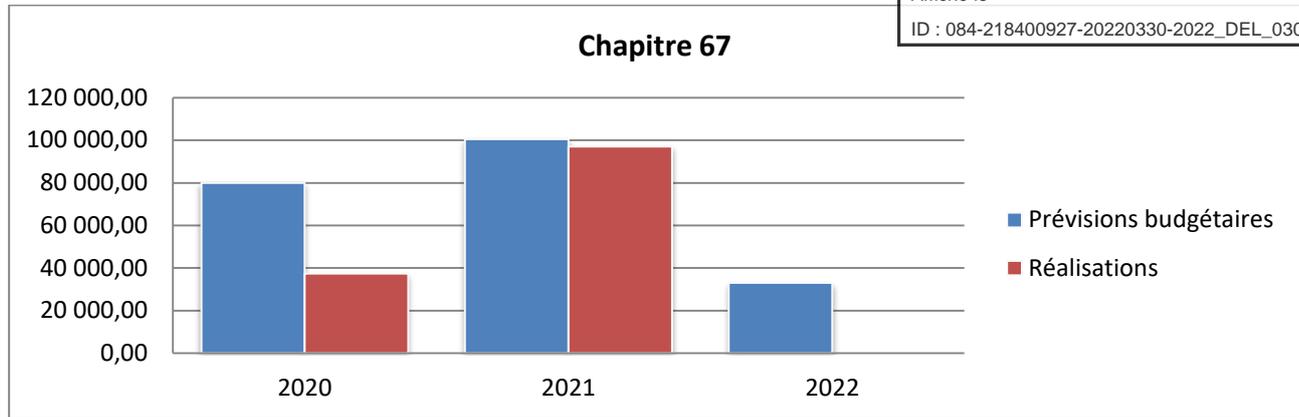


Compte tenu de l'ancienneté de la dette ce chapitre est en nette diminution. Le montant des intérêts de la dette s'élève à 479 808 €. Le coût estimatif de l'utilisation de la ligne de trésorerie est de 15 000 €.

L'ensemble des états de la dette sont présentés dans les annexes IV A2.1 à IV A2.7 du document budgétaire.

### Chapitre 67 : charges exceptionnelles

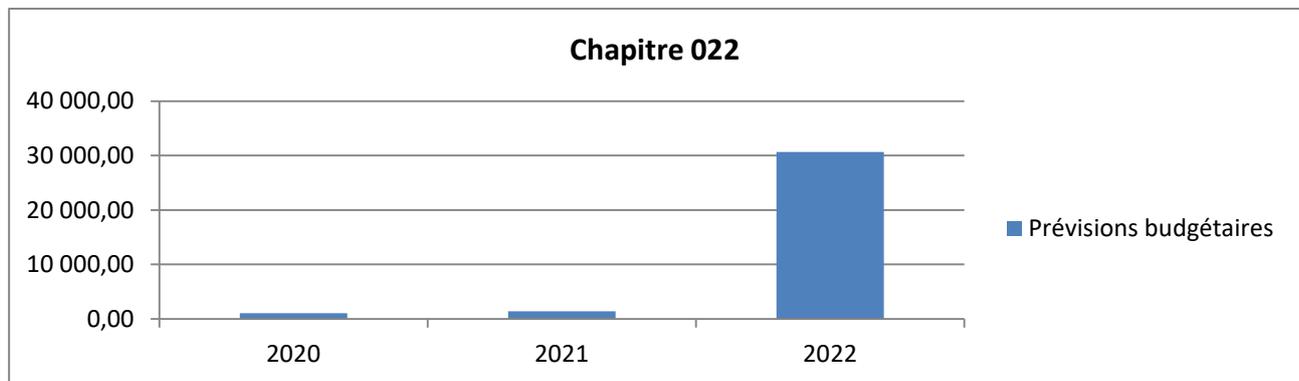
montant proposé au vote du conseil municipal : **33 000 €** soit -65,97% par rapport au réalisé 2021



Dans ce chapitre sont inscrits les crédits nécessaires aux divers remboursements de prestations payées par les usagers tels que prévus par délibérations ou fixés dans les règlements intérieurs des structures municipales, les éventuels intérêts moratoires dus par la commune pour non-respect du délai global de paiement et les annulations de titres d'exercices antérieurs.

### Chapitre 022 : dépenses imprévues

montant proposé au vote du conseil municipal : **30 641 €**.



Ce chapitre ne comporte aucune réalisation. Le montant inscrit dans ce chapitre ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

### Opérations d'ordre

Le virement à la section d'investissement (résultat de la section de fonctionnement prévisionnel) est de **3 773 690 €**. Pour mémoire ce montant était de 3 506 008 € en 2021.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est de **901 376 €**.

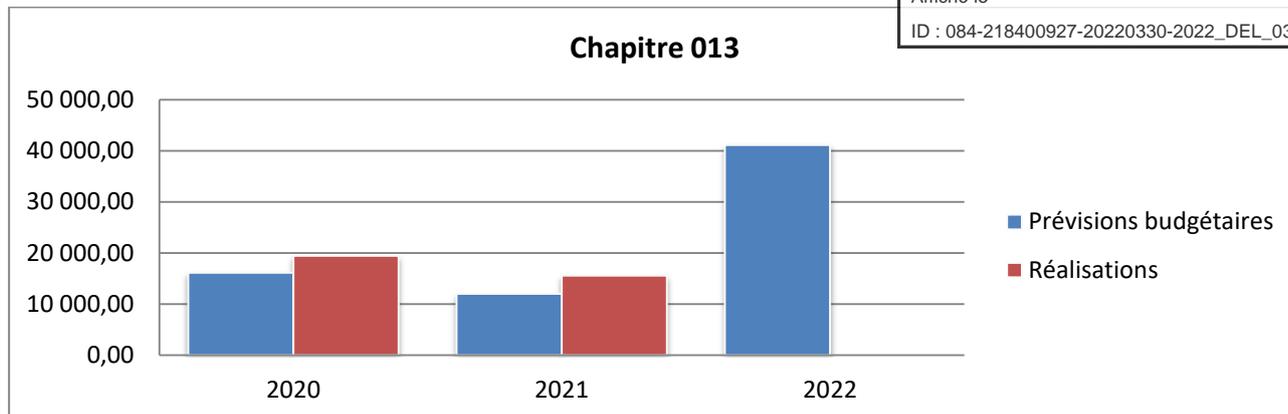
Le montant de la dotation aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation de la dette) est de **38 839 €**.

L'ensemble de ces opérations est également inscrit en recettes de la section d'investissement.

## Recettes de la section de fonctionnement

### Chapitre 013 : atténuation de charges

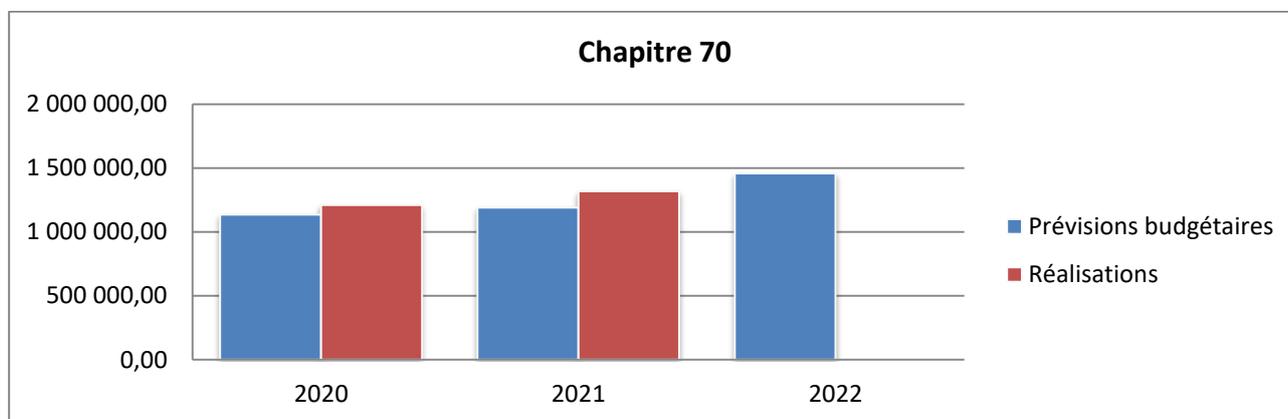
montant proposé au vote du conseil municipal : **41 100 €** soit +163,89% par rapport au réalisé 2021



Ce chapitre retrace les remboursements sur des rémunérations perçues indument ainsi que les reversements de charges sociales (cotisation transport N-1 reversée par le Grand Avignon). En 2022, le mécanisme mis en œuvre par l'Etat pour le versement de la prime inflation aura une incidence à la hausse sur ce chapitre.

### Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses

montant proposé au vote du conseil municipal : **1 456 366 €** soit +10,59% par rapport au réalisé 2021



Après les baisses constatées sur les exercices 2020 et 2021 en raison des mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, le montant du produit des services attendu sur l'exercice 2022 devrait revenir à sa valeur d'avant pandémie.

Les diverses recettes attendues sur l'exercice 2022 sont principalement :

- périscolaire (cantines, garderies, études).....302 K€,
- centres des loisirs ..... 143 K€,
- accès aux animations sportives ..... 97 K€,
- accès aux animations culturelles ..... 15 K€,
- Droits d'occupation du domaine public et autres redevances..... 218 K€,
- Concessions funéraires..... 56 K€.

Il est à noter qu'une partie des recettes relative aux droits d'occupation du domaine public était comptabilisée au chapitre 75 jusqu'en 2021.

Le montant du remboursement des mises à disposition de personnel se décompose comme suit :

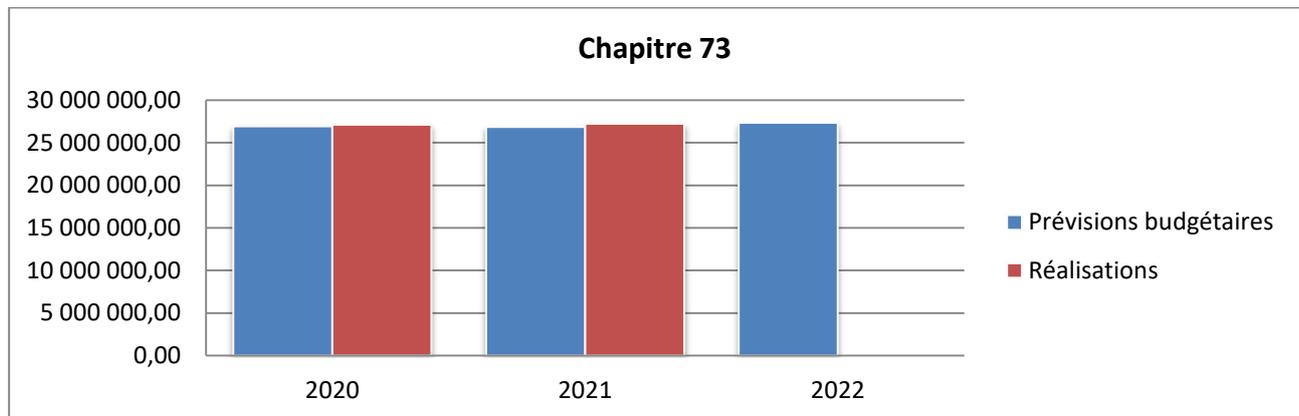
- Grand Avignon ..... 22 K€,
- CCAS..... 197 K€,
- Associations (subvention au compte 6574 équivalente)..... 128 K€.

Une somme de 175 K€ relative à l'occupation du Château de Fargues par le Grand Avignon (convention votée en Conseil Municipal le 12 décembre 2019) est inscrite dans ce chapitre.

Dans l'attente de la mise œuvre effective de l'aire d'accueil des gens du voyage, au Grand Avignon, la somme ponctionnée sur l'attribution de compensation est reversée annuellement (77 K€).

### Chapitre 73 : impôts et taxes

montant proposé au vote du conseil municipal : **27 316 962 €** soit +0,41% par rapport au réalisé 2021



Le produit de la fiscalité directe locale prévisionnel, selon l'état 1259, est de 12 893 789 € et se compose ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... 12 350 706 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : ..... 90 667 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ..... 108 194 €
- Effet positif du coefficient correcteur (suite réforme de la taxe d'habitation) : ..... 344 222 €

Considérant que les taux de la fiscalité directe locale sont reconduits à l'identique, soit 47,99% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 95,54% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le facteur de variation du produit provient uniquement des bases fiscales.

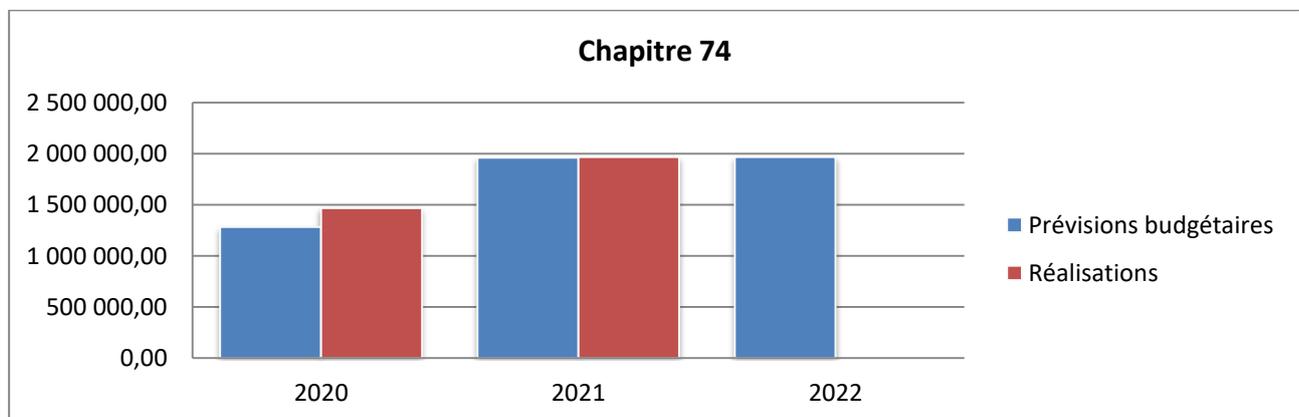
Le montant de l'attribution de compensation versée par le Grand Avignon en 2022 est reconduit pour un montant de 12 578 556 €. Cette année, le Grand Avignon versera à la commune une somme de 301 646 € au titre de la dotation de solidarité communautaire, spécifique aux communes couvertes par le contrat de ville, pour les années 2016 à 2020.

La commune devrait perdre son éligibilité au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à compter de 2022. Le mécanisme légal de garantie de sortie applicable en 2022 limitera la perte de cette ressource à 50% du montant perçu l'année précédente. Une recette provisoire de 121 747 € est attendue.

Les produits issus de la taxe sur la consommation finale d'électricité (340 K€), de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure (520 K€) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (510 K€) sont estimatifs.

### Chapitre 74 : dotations et participations

montant proposé au vote du conseil municipal : **1 967 512 €** soit +0,32% par rapport au réalisé 2021



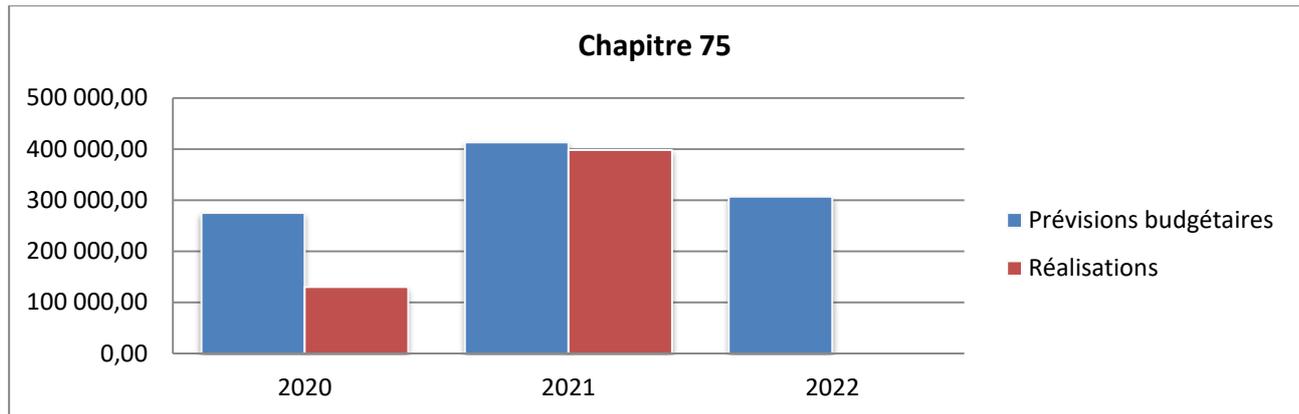
Les chiffres définitifs de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité u encore connus. La dotation forfaitaire n'est plus perçue par la commune depuis 2021. Le montant de la DSU est estimé à 457 030 €<sup>4</sup> pour l'exercice 2022.

Les allocations compensatrices, destinées à neutraliser en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale s'élève à 1 246 010 €.

Enfin, une somme de 116 K€ est attendue au titre des participations de la caisse d'allocation familiale de Vaucluse au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs (contrat territorial globalisé et prestation de service ordinaire).

### Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

montant proposé au vote du conseil municipal **306 582 €** soit -22,98% par rapport au réalisé 2021

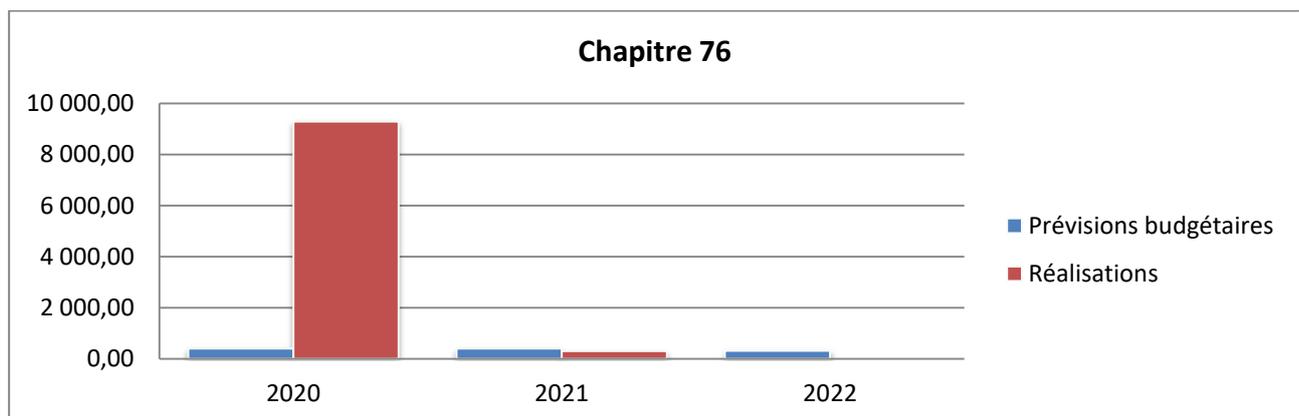


Ce chapitre comprend essentiellement les recettes issues des logements de fonction ainsi que le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe office de tourisme. Pour l'exercice 2022, le reversement de l'excédent de fonctionnement devrait être d'environ 225 K€, soit 159 K€ correspondant au reversement de l'exercice 2022 et du reliquat de l'exercice 2021.

Les recettes provenant de l'utilisation des complexes sportifs ou de locations de salles sont dorénavant imputées au chapitre 70 (utilisation du domaine).

### Chapitre 76 : produits financiers

montant proposé au vote du conseil municipal : **320 €** soit +3,07% par rapport au réalisé 2021

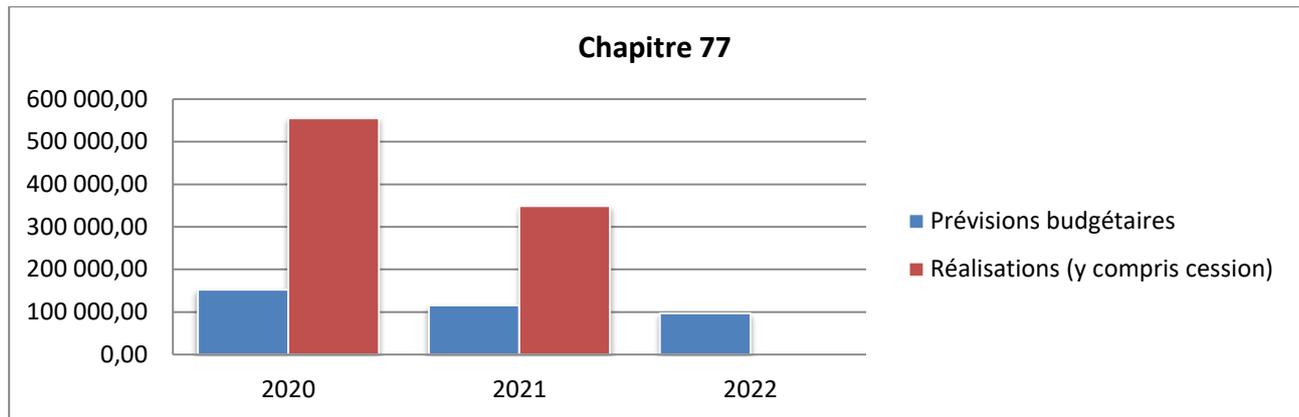


Il s'agit des intérêts versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence au titre de parts sociales détenues par commune. Exceptionnellement, en 2020 une somme consignée a été productive de revenus.

<sup>4</sup> Estimation Finance Active pour le compte de la commune

## Chapitre 77 : produits exceptionnels

montant proposé au vote du conseil municipal : **97 100 €** soit -51,42% par rapport au réalisé 2021 hors produits des cessions (pas d'ouverture de crédits)



En dehors des cessions d'immobilisation, ne faisant pas l'objet d'une ouverture de crédit, ce chapitre regroupe le montant des recouvrements après admission en non valeurs, les crédits nécessaires à l'annulation des mandats des exercices antérieurs ainsi que le montant des indemnités d'assurance.

### Opérations d'ordre

Le montant de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat est de **10 841 €** (amortissement des subventions d'investissements reçues).

Cette opération est également inscrite en dépenses de la section d'investissement.

## Dépenses de la section d'investissement

Sont repris en dépenses de la section d'investissement le solde d'exécution négatif de l'exercice précédent (chapitre 001) d'un montant de **2 142 667,62 €** ainsi que l'ensemble des restes à réaliser de l'exercice précédent pour un montant total de **1 074 076,90 €** (le détail complet est annexé au document budgétaire).

### Dépenses d'équipement

(Hors restes à réaliser)

- chapitre 20 « immobilisations incorporelles » .....94 000 €
- Chapitre 204 « subventions d'équipements versées ».....5 000 €
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » .....745 300 €
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » .....4 585 500 €

De plus, il est proposé au conseil municipal de voter spécifiquement 3 opérations d'équipement permettant un contrôle des crédits budgétaires à un niveau supérieur au chapitre. L'enveloppe budgétaire disponible s'appréciant au niveau de l'opération votée, la réalisation du projet gagne ainsi en fluidité. Ces opérations nouvellement votées, détaillées dans l'annexe III B3 du document budgétaire pour un volume total de 1,045 M€, sont les suivantes :

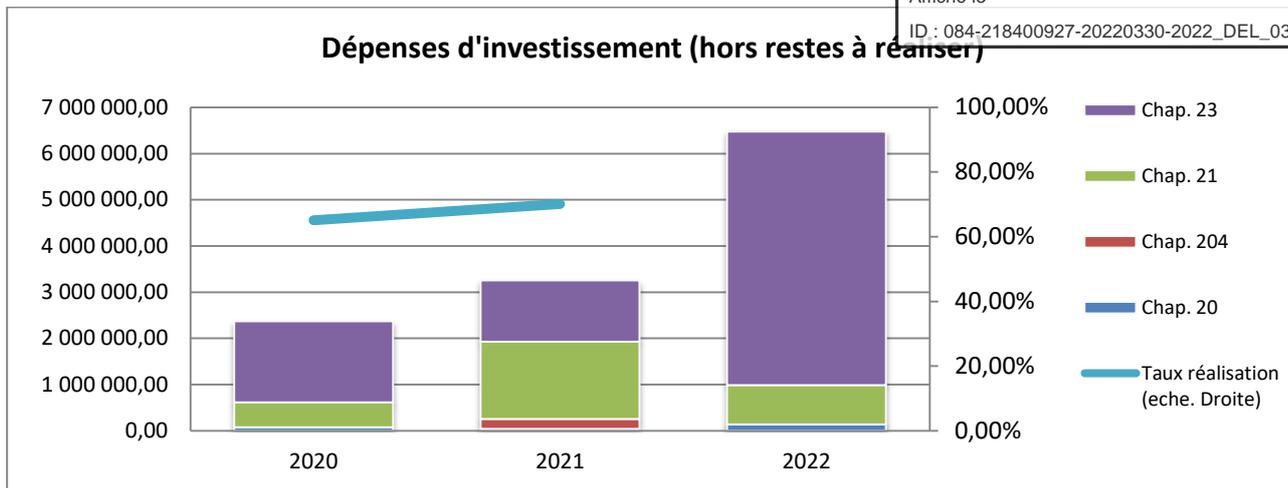
- Opération 0102 : Extension de la vidéoprotection.....75 000 €
- Opération 0106 : Mise en sécurité du Château de Fargues .....170 000 €
- Opération 0203 : Restructuration avenue Alphonse Daudet .....800 000 €

La liste des dépenses d'équipement inscrites dans ces différents chapitres sont :

ORIENTATION PPI	AP/CP	ACTIONS	
1.1		Matériels	30 000
1.1		Mobilier urbain et plantation d'arbres	40 000
1.2		Matériels d'intervention et de sécurité	45 000
<b>1.2</b>	<b>AP/CP</b>	<b>Extension vidéo protection</b>	<b>75 000</b>
1.3		gestion de l'arbre (matériel et formation)	10 000
<b>1.6</b>	<b>AP/CP</b>	<b>Mise en sécurité du Château de Fargues</b>	<b>170 000</b>
2.14		Exercice du droit de préemption	191 000
2.14		Bilan des émissions gaz à effet de serre (BEGES)	9 000
2.15		Couverture DECI et raccordements ENEDIS	70 000
2.16		Raccordement foodtruck place Joseph Thomas	30 000
2.2		Enveloppe levier politique de la ville	5 000
<b>2.3</b>	<b>AP/CP</b>	<b>Restructuration avenue Alphonse Daudet</b>	<b>800 000</b>
2.8		Rue des Hirondelles	100 000
3.1		Etude Joffre complémentaire	60 000
3.2		Réaménagement de l'îlot Fontenoy (concession ZAC Centre-Ville)	720 000
3.3		Mise en valeur du parc Joffre	40 000
3.4		Cheminement autour du lac	50 000
4.1		Rénovation de divers bâtiments scolaires	389 500
4.2		Modernisation des équipements sportifs (piscine, complexe de tennis)	170 000
4.4		Mises aux normes des bâtiments administratifs	130 000
<b>4.4</b>	<b>AP/CP</b>	<b>Agenda d'accessibilité</b>	<b>100 000</b>
4.5		Mise en sécurité de l'hôtel de ville	400 000
5.11		Modernisation des services municipaux	34 000
5.12		Création de caveaux	30 000
<b>5.2</b>	<b>AP/CP</b>	<b>Nouveau site pour la police municipale</b>	<b>300 000</b>
5.5		Renouvellement matériel technique (mobilier, parc informatique)	42 500
<b>5.5</b>	<b>AP/CP</b>	<b>Renouvellement véhicules</b>	<b>262 000</b>
5.6		Gestion du temps de travail (logiciels, matériels et travaux de câblage)	33 600
6.1		Acquisition de matériel dans les écoles	131 000
6.4		Restructuration du Centre Loisirs Monique Joly	1 890 000
Hors PPI		Panneaux photoluminescents extincteurs	7 000
Hors PPI		Réfection toiture maternelle bosco	43 200
Hors PPI		Divers travaux de voirie	25 000
Hors PPI		Mise en sécurité aire de loisirs Gorlier	42 000
		<b>TOTAL</b>	<b>6 474 800</b>

Afin de permettre un suivi comptable de qualité qui répond aux objectifs de la pluriannualité issue de la mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements, une partie des dépenses d'équipement a fait l'objet d'un vote spécifique du Conseil Municipal autorisant la création d'autorisations de programme et de crédit de paiement (AP/CP). Ces AP/CP sont clairement retracées dans la liste des dépenses d'investissement ci-dessus et font l'objet d'une annexe dédiée dans le document budgétaire (cf. annexe IV B2.1).

#### Evolution des dépenses d'équipement et taux de réalisation



### Dépenses financières

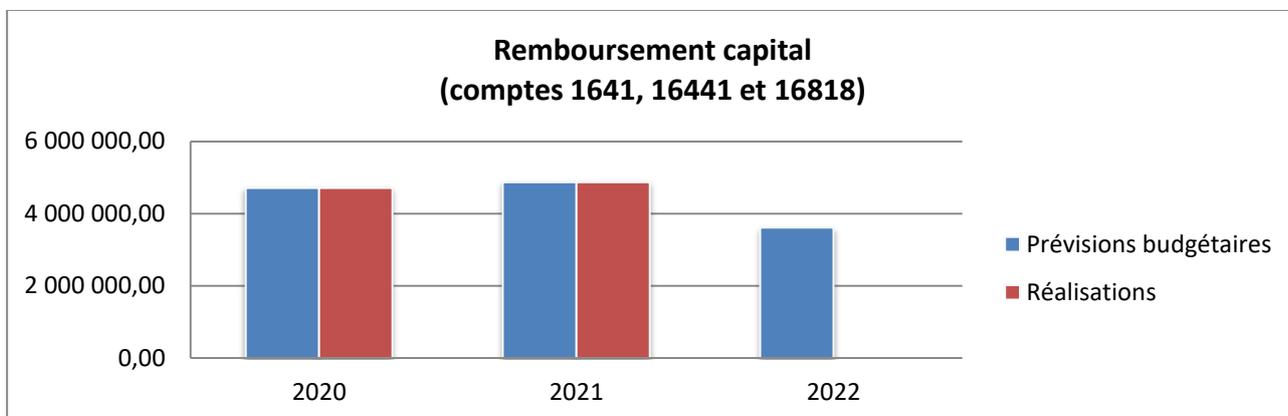
- chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » ..... 400 000 €
- chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » ..... 3 611 198 €
- Chapitre 27 « autres immobilisation financières » ..... 5 000 €

Comme prévu par délibération du 22 juin 2017, le 4<sup>ème</sup> acompte destiné à l'apurement du compte 1069 est inscrit au compte 1068 pour un montant de 400 000 €.

### Remboursement de la dette

(état de la dette dans les Annexes IV A2.1 à IV A2.7 du document budgétaire)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant du capital restant dû (CRD) s'élève à 15 993 027,27 €, soit une dette en euros par habitant de 931,37 € (hors cautions encaissées à restituer).



Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2021 s'élève à 3 606 198 € soit -25,93% par rapport au réalisé de l'exercice 2021.

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour permettre la restitution des cautions des locataires qui libèreraient leur logement au cours de l'année.

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 275 « dépôts et cautionnements versés » afin de permettre à la commune de verser une hypothétique caution si le cas venait à se présenter.

### Opérations d'ordre

Le montant de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat est de **10 841 €** (amortissement des subventions d'investissements reçues).

Cette opération est également inscrite en recettes de la section de fonctionnement

Une somme de **100 €** relative aux opérations patrimoniales (régularisation de terrains acquis à l'euro symbolique) est prévue au chapitre 041.

Cette opération est également inscrite en recette de la section d'investissement.

## Recettes de la section d'investissement

Sont repris en recettes de la section d'investissement l'ensemble des restes à réaliser de l'exercice précédent pour un montant total de **146 404,87 €** (le détail complet est annexé au document budgétaire).

### Recettes d'équipement

- Chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » ..... 1 582 231 €

Cette somme se décompose de la manière suivante :

- Amende de police (estimation) ..... 120 000 €
- Subventions prévisionnelles inscrites au PPI :
  - Réhabilitation et extension du Centre des Loisirs Monique Joly :
    - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : ..... 720 000 €
    - Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : ..... 200 000 €
    - CAF : ..... 300 000 €
  - Réaménagement de l'îlot Fontenoy :
    - Grand Avignon : ..... 200 000 €
  - Accessibilité et mise en sécurité du Château de Fargues :
    - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité : ..... 42 231 €

### Emprunts nouveaux

Les dépenses d'équipement nouvellement inscrites au budget primitif 2022 seront en partie financées par un emprunt d'équilibre d'un montant prévisionnel de 2,15 M€. Ce besoin d'emprunt sera revu par décision modificative, à la hausse ou la baisse, en fonction des réponses obtenues de la part des financeurs aux demandes de subventions.

### Recettes financières

- Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » ..... 5 116 043,04 €
  - Dont FCTVA ..... 345 000,00 €
  - Dont Taxe d'aménagement ..... 100 000,00 €
  - Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 4 671 043,04 €
- Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » ..... 5 000,00 €

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour permettre les encaissements de caution que la commune pourrait être amenée à comptabiliser dans le cadre de nouvelles locations de logements au cours de l'année.

### Opérations d'ordre

Le virement de la section de fonctionnement (résultat de la section de fonctionnement prévisionnel) est de **3 773 690 €**. Pour mémoire ce montant était de 3 506 008 € en 2021.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est de **901 376 €**.

Le montant de la dotation aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation de la dette) est de **38 839 €**.

L'ensemble de ces opérations est également inscrit en dépense de la section de fo

Une somme de **100 €** relative aux opérations patrimoniales (régularisation de terrains acquis à l'euro symbolique) est prévue au chapitre 041.

Cette opération est également inscrite en dépense de la section d'investissement.

## Les grands équilibres financiers

	2020	2021	2022 prévisionnel
Excédent brut de fonctionnement <i>dépenses de gestion courante - recette de gestion courante</i>	5 899 562,28	5 925 267,89	5 123 403
Ratio EBF/ Produits de gestion	19,72%	19,17%	16,48%
Epargne de gestion <i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles (hors intérêts de la dette c/66111)</i>	6 067 815,55	6 018 221,26	5 213 513
Epargne Brute ou CAF Brute <i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles</i>	5 338 769,30	5 414 989,26	4 733 705
Epargne nette ou CAF Nette <i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles - remboursement en capital de la dette</i>	630 122,71	546 562,37	1 127 507
Marge d'autofinancement courant*	0,98	0,98	0,96

\* seuil d'alerte : ratio supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs